

## Recevoir les clients dans votre magasin ou salle d'exposition ? Voici comment procéder



Le lundi 11 mai commence la phase 1b du déconfinement. Cela signifie que les salles d'exposition et les magasins pourront de nouveau ouvrir leurs portes. Pour ce faire, vous devez respecter les règles suivantes :

- Un seul client est autorisé tous les 10 m<sup>2</sup>. Si la surface accessible est entre 10 et 20 m<sup>2</sup>, vous pouvez accueillir au maximum deux clients, à condition qu'il y ait une distance de sécurité de 1,5 m entre ces clients.
- Outre les distances de sécurité, il est conseillé de porter un masque dans les magasins. Prévoyez un distributeur de gel hydroalcoolique ou d'autres moyens de désinfection à l'entrée et au terminal de paiement. Préférez les paiements électroniques (sans contact).
- Veillez à ce que l'acheteur ne touche que le produit qu'il désire acheter. Si ce n'est pas possible, limitez le nombre de manipulations du produit le plus possible, tant pour l'acheteur que pour le vendeur.
- À la caisse, une distance de sécurité d'1,5 m doit être respectée entre le personnel et les clients, et entre les clients dans la file d'attente. Si ce n'est pas possible, prenez d'autres mesures, comme des cloisons ou des écrans.
- La distance de sécurité d'1,5 m doit également être respectée à l'extérieur. Si possible, prévoyez des marques, des rubans de balisage ou des barrières physiques et tracez un circuit à suivre. De préférence, répartissez les parkings automobiles et les parkings à vélos. Et laissez les portes automatiques ouvertes de préférence.
- Les visites dans votre magasin ou salle d'exposition ne peuvent pas durer plus de 30 minutes.

Indiquez clairement ces règles à l'intérieur et à l'extérieur de votre magasin. Le SPF Économie a prévu un [kit de communication](#), composé d'affiches, de flèches, de pictogrammes et d'images à utiliser sur les médias sociaux.